

**COMPTE RENDU**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**En date du 18 octobre 2019**

Le 18 octobre deux mil dix-neuf à 15 heures,

Le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Président, en session ordinaire.

Convocation : 11/10/2019

Membres en exercice : 14

Membres présents : 08

Nombre de votants : 08

Présents : AMBLARD Jeanine, BÉAL Gérard, CHAMP Raymonde, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, FERRAND André, HILAIRE Valérie, ROYER Xavier.

Absent(e)s : AUDINOS Maryvonne, CHEVALIER François, MALEGUE Claude, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, VILLAIN François

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : HILAIRE Valérie

Le compte rendu du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Mme HILAIRE qui donne lecture des différentes demandes d'aide financières.

Durant l'été, une aide d'urgence d'un montant de 300 euros a été débloquée afin de venir en aide à une famille en difficulté financière. Le conseil d'administration accepte cette régularisation.

Une famille monoparentale expose ses difficultés en matière de règlement des frais de cantine pour 2 enfants scolarisés à Flaviac. Après présentation du dossier, l'assemblée accepte que le CCAS prenne en charge le paiement des frais de cantine pour ces 2 enfants et ce jusqu'à la fin de l'année civile.

Décision modificative n°1 : Monsieur le Maire expose aux membres du CCAS que le chapitre 011 n'avait pas été provisionné suffisamment. Afin de régler les dernières dépenses, il est décidé l'écriture suivante :

Compte 6562 : - 400 euros

Compte 6232: + 400 euros.

La décision est acceptée à l'unanimité.

Moments partagés : Mme HILAIRE donne lecture du compte rendu établi par Mme RICHARD, organisatrice de l'action. Le bilan est très positif, les bénéficiaires sont très contents et chacun souligne la qualité de l'organisation. Seul bémol, la disponibilité des bénévoles du CCAS.

M. le Maire propose de louer 2 véhicules en remplacement de l'utilisation des véhicules personnels des bénévoles.

Repas de l'Age d'Or : Le 26 janvier 2020 est validé. Des devis seront demandés auprès de La Boria, du St-Clair et de l'établissement Fromentoux puis étudiés par Jeanine Amblard, Raymonde Champ et André Ferrand.

Les desserts, le pain et les pizzas, quiches ou gougères seront pris à « La Gare des douceurs ».

Une réflexion est menée sur l'animation de cette journée. M. Le Maire et Mme Hilaire sont chargés de contacter différents artistes.

La séance est levée à 15h45.

Le Président,  
Gérard BEAL



La secrétaire,  
Valérie HILAIRE